

4) la disponibilité croissante des armes légères au cours des dernières années (provenant d'une recrudescence de la production des fournisseurs traditionnels d'armes comme les États-Unis et la France ou des producteurs comme la Chine et le Brésil, ainsi que la vente des surplus d'armes depuis la fin de la Guerre froide);

5) l'existence de mécanismes de contrôle des importations et des exportations peu adaptés ou inadéquats, qui ne permettent pas de surveiller les flux d'armes légères. Latham prétend que les options, pour résoudre le problème des armes légères,

s'inscrivent dans quatre catégories générales :

1) l'élaboration de normes (s'entendre sur des limites légitimes au commerce des armes légères);

2) le renforcement de la transparence (dresser un portrait plus exact du commerce mondial des armes légères);

3) le renforcement des mécanismes de contrôle (en établissant des règles qui limitent la quantité ou la qualité des armes en circulation);

4) la création d'institutions propres à assurer, à long terme, la sécurité des personnes (réduire le niveau d'insécurité personnel et collectif pendant le conflit et après).

Après avoir noté le succès remporté par le Canada dans le dossier de la promotion du traité sur les mines terrestres antipersonnel, Latham conclut que les puissances intermédiaires telles que le Canada ont suffisamment d'influence pour jouer un rôle dans la mise en valeur des processus de désarmement. Latham propose quatre stratégies que pourrait adopter le Canada pour assurer son leadership dans le dossier des armes légères :

1) contribuer à l'élaboration de normes en favorisant la discussion sur la limitation légitime du droit à l'acquisition d'armes légères;

2) jouer un rôle de chef de file en favorisant le développement de la transparence régionale, contribuant ainsi à accélérer l'adoption de normes de non-prolifération reconnues et acceptées, qui reflètent les préoccupations locales;

3) promouvoir activement la création de mécanismes de contrôle de l'offre (en offrant de l'aide aux pays « faibles » afin de leur permettre d'améliorer le contrôle de leurs exportations et leurs contrôles douaniers);

4) exercer des pressions politiques pour encourager la mise sur pied de services et de pratiques de sécurité durables.

717. Laurance, Edward J. "Dealing With the Effects of Small Arms and Light Weapons: A Progress Report and the Way Forward." Une communication présentée à la Conférence on Controlling the Global Trade in Light Weapons. Washington, D.C., décembre 1997.

Laurance résume ce qui a été fait dans le domaine de la prolifération des armes légères et de petit calibre et il propose des mesures à prendre pour résoudre le problème. Six « champs de connaissance » sont proposés :

1) les conflits nationaux, alimentés par des groupes marginaux (criminels et terroristes) qui utilisent des armes légères et de petit calibre, constituent la forme de violence la plus répandue;

2) la résolution de ce problème exige une réponse multilatérale;